PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

À une session ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 13 octobre 2015 à 19 :30 heures, au Centre communautaire, sis au 1425, route 340 à Saint-Télesphore et à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire : Yvon Bériault

Madame la conseillère : Kim Jones

Messieurs les conseillers : Raymond Leclair, François D'André, Robert Théorêt, Paul Gauthier, Jean-Marie Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphan Landry, secrétaire-trésorier et directeur général, est aussi présent.

2015-10-01 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire vérifie et constate qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée du 13 octobre 2015 à 19 : 36 heures.

2015-10-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ajouter le sujet suivant à la section divers;

- Problèmes de glissières

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié

ADOPTÉE

2015-10-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter

D'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

NOTE; Dépôt des rapports mensuels des permis accordés pour le mois de septembre 2015.

NOTE; Après vérification auprès d'un aviseur légal lors du congrès 2015 de la FQM, les élus présents lors de ce congrès ont été informés que les rapports mensuels des permis peuvent contenir les noms des demandeurs. Selon ce même aviseur, Ces rapports ne peuvent, toutefois, pas contenir aucun autre renseignement nominatif.

Par conséquent, les futurs rapports mensuels contiendront les noms des demandeurs.

2015-10-04 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER Les listes de comptes à payer du mois de septembre distribués aux membres du conseil avant la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE

2015-10-05 **APPROBATION DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER le rapport mensuel des revenus et dépenses du mois de septembre 2015 tel que remis par monsieur Stéphan Landry, secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-10-06 **654541**

2015-10-07 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

QUE le rapport du maire soit présenté à la séance ordinaire du mois de novembre 2015 tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE

2015-10-08 **APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER la liste des salaires du mois de septembre présenté par monsieur Stéphan Landry, secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

2015-10-09 **CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET CONTRAT DE SURVEILLANCE DU CHALET POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une invitation à soumissionner pour chacun de ces deux contrats dans le journal Montjoie;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a présenté des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, monsieur Sylvain Thomas, a soumissionné pour les deux contrats;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas propose un montant de 5450 $ pour l'exécution des deux contrats simultanément;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'accepter la soumission de monsieur Sylvain Thomas et de le contracter pour l'exécution des deux contrats simultanément pour la saison 2015-2016 au montant total de 5450 $

ADOPTÉ

2015-10-10 **REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE NO 2 DE LA CASERNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait invoqué les coûts élevés de chauffage de la caserne lors de l'hiver 2015;

CONSIDÉRANT QU'une des principales pertes de chaleur se fait par la porte no 2 puisque cette porte ne contient aucune isolation et est mal ajustée;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur du service incendie était, lui aussi, préoccupé par ces coûts de chauffage élevés et a donc obtenu deux soumissions pour le remplacement de la porte no 2;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de la compagnie "Entrepreneur Michel Sabourin enr." Au montant de 3425 $ plus taxes;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'accepter la soumission de " Entreprise Michel Sabourin enr." Pour le remplacement de la porte de garage no 2 situé à la caserne et ce dans les plus brefs délais afin d'économiser des frais de chauffage lors de l'hiver 2016.

ADOPTÉ

2015-10-11 **APPROBATION D'UN SOUMISSIONNAIRE POUR L'EXÉCUTION DU CONTRAT 2016 DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS 2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission par invitation auprès de trois entreprises de gestion des déchets;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure de tombée pour l'obtention des soumissions, deux soumissionnaires ont présentés leurs soumissions respectives soit Transport Rolland Chaperon inc. et l'entreprise Robert Daoust et fils inc.;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est que les deux soumissions sont conformes et que celle de l'entreprise Robert Daoust et fils est la plus basse pour les deux options demandées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'accepter la soumission de l'entreprise Robert Daoust et fils et ce pour l'option de 52 collectes par année au montant de 54 298.55 $ taxes incluses. Ce prix inclue la redevance a payer pour la disposition des déchets.

De faire toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution du contrat 2016 avec cette entreprise.

ADOPTÉ

2015-10-12 **DEMANDE FORMELLE À HYDRO-QUÉBEC DE REINSTALLER NOTRE LUMIÈRE DE RUE SITUÉ À L'INTERSECTION DE LA MONTÉE CROSS ET DE LA RIVIÈRE BEAUDETTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté la disparition de notre lumière de rue située à l'intersection de la montée Cross et de la rivière Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE cette disparition fait suite à l'enlèvement d'équipements électriques par Hydro-Québec et ses sous-traitants et ce, à la demande d'un citoyen ayant une propriété situé du côté Ouest de la rivière Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE cette disparition est inacceptable puisque la municipalité n'a pas demandé que cette lumière soit enlevée;

CONSIDÉRANT QUE cette disparition est inacceptable aussi parce que cette lumière assurait la sécurité des automobilistes qui circulent sur la montée Cross;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'exiger qu'Hydro-Québec reinstalle notre lumière de rue au même endroit et ce, entièrement à leur frais et dans les plus brefs délais.

D'exiger qu'Hydro-Québec nous rembourse les frais facturés pour toute la période où cette lumière de rue était absente et de ne pas nous facturer pour cette lumière tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas reinstallée;

ADOPTÉ

2015-10-13 **CONFIRMATION À LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES - PRISE EN CHARGE DE LA COLLECTE ANNUELLE DES FEUILLES D'AUTOMNE PAR NOTRE MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit une gestion écologique des feuilles d'automne;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion peut être faite par notre municipalité à condition que nous organisions des collectes à date fixes et que nos feuilles soient déposés dans un lieu où elles peuvent être compostés;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De confirmer à la MRC Vaudreuil-Soulanges que nous ferons deux collectes de feuilles d'automne c'est-à-dire, une le 26 octobre et une deuxième le 16 novembre prochain.

De confirmer à la MRC que ces feuilles seront compostées écologiquement sur un site prévu à cette fin.

ADOPTÉ

2015-10-14 **AUTORISATION DONNÉE À NOTRE DGA POUR L'ENVOI D'AVIS PAR COURRIER RECOMMANDÉ - PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'autoriser notre DGA madame Lise Longtin à envoyer des avis par courrier recommandé dans le cadre de la procédure annuelle de recouvrement des taxes impayées.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle

2015-10-15 **NOMINATION DE MADAME LISE LONGTIN EN TANT QUE CITOYENNE MEMBRE DU CCU**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'APPROUVER la candidature de madame Lise Longtin en tant que citoyenne membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

2015-10-16 **CONFIRMATION DE DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De confirmer le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2016 reçu en septembre de la part de notre firme d'évaluateurs.

ADOPTÉE

2015-10-17 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE NOUVEAUX POMPIERS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habilités de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Télesphore prévoit la formation d'au moins cinq pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité Publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-10-18 **COUP DE CHAPEAU POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE**

Il est proposé par monsieur le maire Yvon Bériault
Appuyé par l'ensemble des conseillers
et résolu à l'unanimité du conseil

De décerner un coup de chapeau à chacun des organismes suivants;

Aux pompiers de Saint-Télesphore pour leur souper spaghetti et leur lave - o- thon.

Au club de l'âge d'or pour leurs divers activités organisés pour les citoyens.

À l'OTJ pour leurs divers activités organisés pour les citoyens.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La correspondance mensuelle est présentée aux membres du conseil.

2015-10-19 **REFUS D'EXERCER NOTRE DROIT DE RETRAIT - COMPÉTENCE DE LA MRC DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, le 2 septembre dernier, la MRC a émis un avis d'intention de déclarer sa compétence limitée dans le domaine de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore peut exercer un droit de retrait concernant cette compétence à condition de payer quand même sa quote-part 2016 pour la culture;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
Et résolu par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De ne pas exercer notre droit de retrait à l'égard de la compétence limitée de la MRC dans le domaine de la culture.

ADOPTÉE

2015-10-20 **ENVOI D'UNE FACTURE À HYDRO-QUÉBEC POUR SE FAIRE REMBOURSER LES FRAIS DE L'INTERVENTION DU 6 OCTOBRE 2015 EFFECTUÉE PAR NOTRE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE, le 6 octobre dernier, un sous-traitant d'Hydro-Québec à loger un appel d'urgence pour le 1820, chemin Grand-Saint-Patrice;

CONSIDÉRANT QUE cet individu a logé cet appel parce qu'il avait, par erreur, démonter un compteur intelligent et que ce compteur s'était mis à crépiter, exposant alors la résidence à un risque d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE, cet appel a nécessité le démarrage d'un protocole impliquant plusieurs camions d'incendie ainsi que plusieurs pompiers;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
Et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'envoyer une facture à Hydro-Québec et à son sous-traitant dont les coûts couvrent les salaires payés ainsi que les frais de déplacement de notre service incendie;

D'exiger d'Hydro-Québec et de son sous-traitant, le remboursement des frais encourus par cette intervention du 6 octobre dernier au 1820, chemin Grand Saint-Patrice.

ADOPTÉE

2015-10-21 **APPROBATION DU CONTENU DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX REDDITION DE COMPTE FINALE – PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 août 2014;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Gauthier
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

que :

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 août 2014;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-10-22 **RÉPARATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN RIVIÈRE-BEAUDETTE**

CONSIDÉRANT QU'un poteau d'une glissière de sécurité situé sur le long du chemin Rivière-Beaudette a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Liboiron a été contacté pour effectuer une estimation des coûts des réparations;

CONSIDÉRANT QUE, ces coûts seraient estimés à moins de 1 000 $ pour la pose d'un nouveau poteau et la remise en place de la roche nécessaire;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Théorêt
Appuyé par madame la conseillère Kim Jones
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

DE contracter monsieur Serge Liboiron afin qu'il répare cette glissière de sécurité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle

2015-10-23 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Gauthier

et résolu à l’unanimité du conseil, le maire s’étant abstenu de voter

Que, puisque tous les points à l’ordre du jour ont été discutés, la séance soit levée à 20 h 45 heures.

ADOPTÉE

Le procès verbal de la présente assemblée est accepté et signé par Monsieur le maire, ce jour du mois d'octobre 2015.

_____

Monsieur Yvon Bériault, maire

_____

Stéphan Landry, secrétaire-trésorier